

KANFEN INFOS

Journal d'informations municipales de Kanfen et Kanfen-sous-Bois

n° 48

MARS 2023

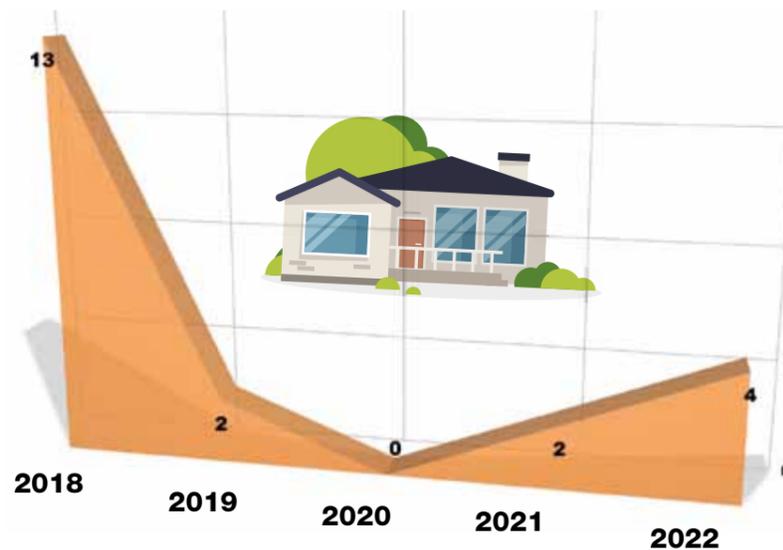


DOSSIER : L'URBANISME EN CHIFFRES

L'URBANISME EN CHIFFRES

L'urbanisme est un domaine majeur dont les élus ont la charge. À ce titre, Roland Di Bartoloméo, adjoint au maire, préside une commission, qui se réunit régulièrement pour aborder les sujets relatifs à l'urbanisme. Il est rappelé que la municipalité a engagé une procédure de révision du P.L.U. Cette démarche

longue et complexe, qui prend environ deux ans, est gérée par le maire, les adjoints, des élus et un cabinet d'étude. Pour rappel, tous les travaux présentés ci-dessous impliquent une demande d'autorisation d'urbanisme.



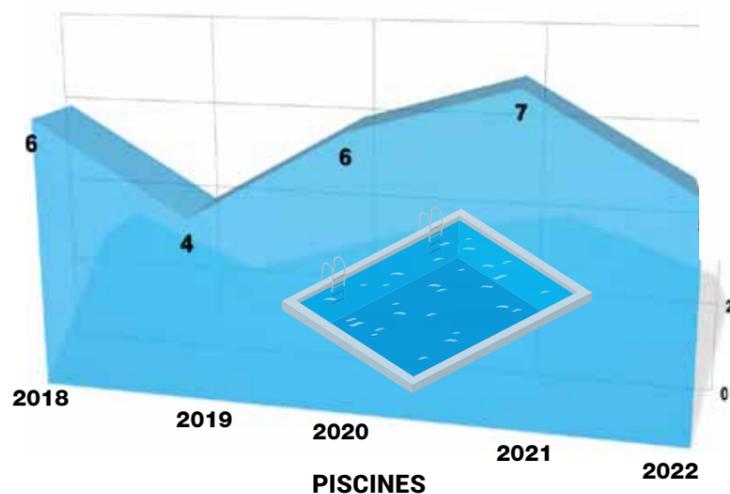
PERMIS DE CONSTRUIRE

Le nombre de permis de construire dépend pour beaucoup des terrains disponibles à la vente sur la commune. On peut noter une forte demande de permis de construire en 2018, année de la commercialisation de 13 parcelles de la phase 2 de la ZAC de Raville.



VENTES DE MAISONS

Depuis quelques années, les ventes de biens immobiliers sont en forte hausse, signe d'un dynamisme indéniable, dû notamment à la demande des travailleurs frontaliers. Les piscines ne sont pas en reste, ce ne sont pas moins de 28 demandes d'autorisations de construction de piscines qui ont été faites depuis 2018.



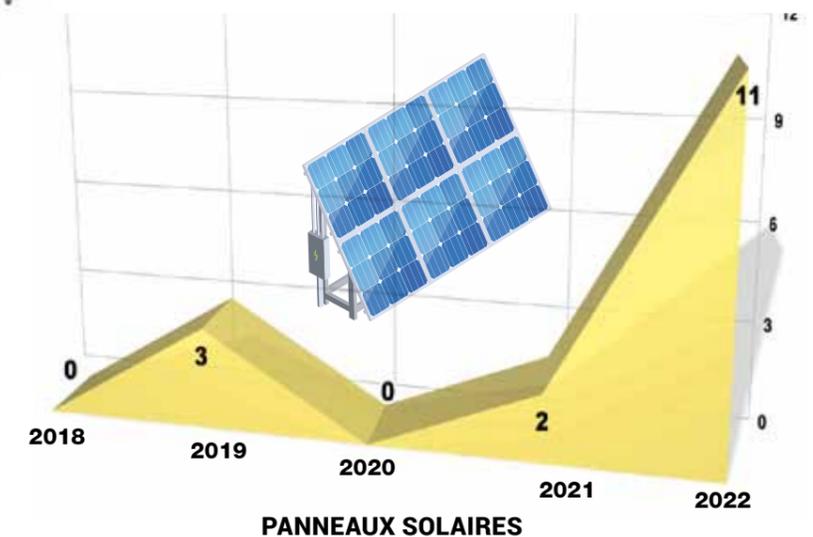
PISCINES

Le nombre de constructions de pergolas sur les 5 dernières années est assez stable, soit environ 3 ou 4 pergolas par an. L'installation de vérandas a connu une progression constante depuis 2018 et se stabilise ces dernières années.



VERANDAS

L'installation de panneaux solaires a explosé en 2022 pour atteindre 11 demandes d'autorisation d'urbanisme. Ce phénomène est certainement lié au coût de l'énergie en forte hausse.



PANNEAUX SOLAIRES



PERGOLAS

GÉOPERMIS : DÉPOSEZ VOS DEMANDES D'URBANISME EN LIGNE

Le site www.geopermis.fr est une plateforme de dépôt de dossier d'urbanisme en ligne développée par la CCCE pour permettre aux particuliers et aux professionnels de l'urbanisme de déposer leurs dossiers de demande d'autorisation en ligne pour construire, rénover, modifier ou démolir des bâtiments.

La mise en place de cet outil entre dans une démarche de simplification des relations entre l'administration et les citoyens avec la réduction du délai de traitement des demandes, la possibilité de suivre l'avancement des dossiers en temps réel et la réduction des coûts liés à la gestion papier des dossiers.

En effet, professionnels comme particuliers

peuvent désormais suivre l'avancement de leur dossier en ligne.

Comment faire ?

Il suffit de vous rendre sur www.geopermis.fr, de créer un compte puis de vous laisser guider par les instructions de la plateforme pour la saisie de votre dossier. Une fois le dossier déposé, vous pourrez alors vous connecter à tout moment pour consulter l'avancement de l'instruction de votre demande. Cet outil est gratuit et 100% sécurisé.

Pour les personnes souhaitant poursuivre leurs démarches en version papier, cela reste possible via le téléchargement des formulaires sur le site www.service-public.fr

DES TRAVAUX À LA PELLE !



Inauguration du giratoire à l'entrée d'Entringe en présence de Patrick Weiten, Président du Conseil Départemental, Michel Hergat, Maire d'Entringe, Roland Balcerzack, Maire d'Hettange

INAUGURATION DU GIRATOIRE DE LA RD15

Le rond-point "provisoire" installé en 2009 n'est plus ! Sa version "définitive" reliant la RD15 et la RD15A est née après 2 mois de travaux amorcés en août dernier.

L'inauguration officielle de ce nouveau giratoire financé exclusivement par le département pour un coût total de 600 000€, a été effectuée le 24 janvier en présence de Patrick Weiten, Président du Département de la Moselle, Rachel ZIROVNIK, conseillère départementale, Roland Balcerzak, maire d'Hettange-Grande, Michel Ergat, maire d'Entringe et Denis Baur, maire de Kanfen.

La mise en place de ce giratoire définitif a été différée pendant de nombreuses années en raison du retard d'avancement de la ZAC pour des raisons environnementales notamment, projet auquel il était initialement lié. En effet, cet équipement avait un double objectif : fluidifier le trafic des 10 000 véhicules journaliers empruntant la RD15 mais aussi desservir la future ZAC.

TRAVAUX RUE DU MOULIN, BIENTÔT LA FIN

Après 2 ans d'activité, les travaux de la rue du Moulin touchent à leur fin. Pour rappel, ce projet comprenait 2 phases : la première consistait à remplacer l'ouvrage d'art initial datant des années 1860 par des modules en béton constituant le nouveau conduit où coule désormais la Kissel. La seconde phase concernait l'aménagement des voiries avec la mise en place d'un nouvel enrobé et de nouveaux trottoirs similaires aux autres artères de notre village.

Ces travaux financés par la CCCE à hauteur de 535 000 € devraient être terminés d'ici mi-avril.

ENTRETIEN DES ABORDS DE LA KISSEL

L'imperméabilisation du sol, l'assèchement des zones humides, la canalisation des cours d'eau et le drainage des parcelles agricoles sont autant de causes entraînant un appauvrissement de la biodiversité des milieux aquatiques ainsi qu'une amplification des risques d'inondation. Ces écosystèmes abritent une grande variété d'animaux et de plantes, essentiels à la vie humaine.

Afin de préserver et entretenir au mieux les cours d'eau de son territoire (notamment la Boler et la

Kissel), la CCCE a mis en place un programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau.

Dégagement des embâcles, nettoyage et coupe des arbres et arbustes à ses abords font partie des actions qui vont être menées par une entreprise spécialisée mandatée par la CCCE afin de fluidifier l'écoulement de la Kissel et préserver sa biodiversité.

REPLACEMENT DE LA CHARPENTE DU PETIT PRÉAU

Il était urgent de remplacer la charpente qui soutenait le petit préau de l'école élémentaire car elle présentait des signes de faiblesse. C'est l'entreprise HEER Frères de Jouy-aux-Arches qui a réalisé les travaux pendant les vacances scolaires. Le coût de l'opération s'élève à 5 910,00 € TTC.

L'ANCIEN TERRAIN DE PÉTANQUE SE PARE DE VÉGÉTATION !

En effet, il y a quelques semaines, une douzaine d'arbres (*morus alba*) ont été implantés sur cette nouvelle aire qui fera désormais office de place des fêtes.

Ces arbres permettront d'apporter de l'ombre et plus de fraîcheur lors des manifestations qui se tiendront aux abords de l'espace socioculturel mais également aux boulistes de notre village.

En effet, les arbres ont été implantés à bonne distance les uns des autres afin de permettre, si nécessaire, la tenue de matches de pétanque lors de grosses manifestations du club.

Par ailleurs, l'espace autour du monument aux morts a également été aménagé avec la plantation d'arbustes *photinias*. La commune attend désormais l'implantation de 3 mâts de pavoisement pour compléter cet espace.



ÇA BOUGE DANS LES CELLULES !

UN NOUVEAU PRIMEUR ARRIVE !

À compter du 15 mars 2023, "Primeur Chez Nour" ouvrira ses portes à la place de L'Arpent Vert. Monsieur Nour, cet homme convivial, chaleureux et plein de vitalité va se concentrer essentiellement sur la vente de fruits et de légumes issue d'une agriculture raisonnée, mais également de fromages et de yaourts de producteurs locaux. Ce nouveau gérant se félicite de son installation dans les locaux situés sur le parking de covoiturage où il aura à cœur de retrouver sa clientèle.

Le décor de cette petite boutique retiendra aisément le regard du client et l'invitera à succomber à la qualité et diversité des produits. Deux personnes seront présentes pour accueillir la clientèle du mardi au vendredi de 8 h 30 à 19 h et le samedi de 8 h 30 à 17 h sans interruption.

LES SAVEURS ITALIENNES DE RETOUR AVEC "OLIVES ET ORIGAN"

Samuel Fragale ouvrira son commerce aux saveurs italiennes en lieu et place de l'ancienne cellule "La Magie du Ravioli" fin avril ou début mai. Dans son commerce d'une superficie de 100 m², Samuel vous proposera des produits 100 % italiens à consommer sur place ou à emporter.

Vous pourrez ainsi déguster les spécialités des pouilles tels que les *panzerottis*, *arancinis* ou encore les *focaccias*.

Tous les jours 1 à 2 suggestions seront proposées à la clientèle pour déjeuner sur place. Ce sera l'occasion pour certains de voyager et pour d'autres de retrouver

leurs saveurs d'enfance ! Le magasin ouvrira ses portes du mardi au samedi de 12 h à 14 h et de 17 h à 19 h 30.

LES 4 ARTS - ATELIERS ENFANTS

Le samedi 4 mars dès 9h30 *Trois P'tits Chas* a organisé une initiation à la couture pour adultes et enfants à partir de 8 ans aux 4Arts. Il s'agissait de fabriquer au choix un *tote bag* ou une panier pour les 4 participantes qui sont reparties à midi avec leur ouvrage grâce à l'aide des deux couturières présentes.

Ce n'est pas la première fois que le collectif d'artisans locaux qui tient boutique à côté des autres cellules commerciales de Kanfen organise un atelier : le 11 février des enfants avaient pu réaliser de leurs propres mains des cadeaux de Saint Valentin.

N'hésitez pas à vous tenir au courant de leur actualité sur leur page Facebook.



Photo du haut : M. Nour, gérant du nouveau primeur.

Photo du bas : Samuel Fragale, gérant d'Olives & Origan.



QUE FAIRE LORSQUE L'ON PERCUTE UN ANIMAL SUR LA ROUTE ?

Ayez les bons réflexes !



Face à un animal, même en étant prudent, le choc peut-être inévitable. Face à un sanglier, par exemple, qui on le sait peut dépasser les 100 kg, les dégâts sur un véhicule sont souvent importants. Sur les routes de campagnes, en lisière des bois et des champs, le risque de collision est bien réel. Il augmente même à l'aube ou au crépuscule, deux périodes où les animaux se déplacent davantage. Alors quels sont les bons réflexes à adopter ?

SÉCURISEZ LES LIEUX ET PHOTOGRAPHIEZ LA SCÈNE

Tout d'abord, en cas de collision majeure, le premier réflexe est d'appeler la police ou la gendarmerie, et, s'il y a des blessés, les secours en priorité. Il faut ensuite éviter le suraccident. Munissez-vous de votre gilet jaune et donnez-en à vos passagers. Une fois bien visible, il faut poser un triangle de pré-signalisation au moins 30 mètres en amont de l'accident. Afin d'anticiper toutes questions de son assureur, il convient d'immortaliser la scène. Prenez plusieurs photos avec votre smartphone.

CONTACTEZ LA GENDARMERIE

C'est une étape que beaucoup de personnes oublient,

mais il est indispensable de déclarer l'accident à la gendarmerie, au commissariat de police ou à la mairie. En effet, un agent doit venir constater les dégâts et dégager la chaussée si besoin. Les forces de l'ordre en profiteront pour enregistrer votre déposition et vous fourniront un double à présenter à votre assurance.

N'EMBARQUEZ PAS LA DÉPOUILLE SANS L'ACCORD DES AUTORITÉS

En effet, vous n'avez pas le droit de décider seul d'emporter la carcasse d'un animal sauvage, d'autant plus si c'est une espèce protégée, sous peine de poursuite. Cependant, s'il s'agit d'un grand gibier chassable, comme le cerf, le chevreuil ou le sanglier, la loi est plus souple. Vous pouvez l'embarquer, à condition d'avoir prévenu les autorités. Si l'animal agonise, il convient d'appeler les services de l'État (police, OFB, conducteur de chien de sang) ou un lieutenant de louveterie pour abrégé les souffrances de l'animal.

CONTACTEZ VOTRE ASSURANCE

Si l'état de votre voiture vous empêche de reprendre la route, appelez l'assistance liée à votre assureur pour vous faire remorquer. Si vous pensez pouvoir repartir, faites attention. En effet, il pourrait vous être reproché une aggravation des dommages par votre assureur si vous ne vous êtes pas fait remorquer. Le remorquage est donc à privilégier. Il convient aussi de laisser sa voiture en l'état. Ne la nettoyez pas avant le passage de l'expert. Ce dernier va chercher des preuves tangibles, comme la présence de poils ou de sang, afin de confirmer qu'il y a bien eu une collision avec un animal. Sans cela, il pourrait vous suspecter de fausse déclaration ce qui entraînerait l'application d'un malus.

LE SAVIEZ-VOUS ?

OBLIGATION DE DÉCLARER SES BIENS IMMOBILIERS EN 2023

Les propriétaires (particuliers et personnes morales) doivent, pour chacun des biens d'habitation qu'ils possèdent, indiquer à quel titre ils l'occupent ou, quand ils ne l'occupent pas eux-mêmes, l'identité des occupants et le cas échéant le montant des loyers perçus. Par la suite, seuls les changements d'occupants devront faire l'objet d'une déclaration.

La déclaration doit être effectuée avant le **30 juin** de

chaque année pour une taxation de la situation d'occupation au 1^{er} janvier de l'année N, à moins qu'aucun changement dans les informations transmises ne soit intervenu depuis la dernière déclaration.

Pour la première année de mise en œuvre de cette nouvelle obligation, tous les propriétaires devront effectuer cette déclaration avant le 30 juin 2023.

NOCES D'OR : DÉCLAREZ-VOUS !

Depuis 2008, la municipalité célèbre les noces d'or, les noces de diamant, les noces de platine (on en rêve !), etc. Les couples sont alors invités en mairie avec leur famille proche pour un renouvellement symbolique des vœux du mariage devant Monsieur le Maire.

Bien évidemment, les couples qui se sont mariés à Kanfen sont facilement identifiables.

C'est une tout autre histoire pour les mariés qui se sont dit "oui" dans une autre commune. En effet, ils ne sont pas connus par le service de l'état civil. C'est pourquoi, nous invitons les couples qui souhaiteraient célébrer leur anniversaire de mariage de plus de 50 ans à se faire connaître en mairie pour organiser au mieux cette manifestation.

DIMANCHE 19 MARS 2023

DE 9 H 00 A 17 H 00

L'Association AKLAM vous invite à son premier

VIDE DRESSING « CHIC »



**ESPACE SOCIOCULTUREL DE
KANFEN**

**A la frontière du Luxembourg A31
Sortie 44, direction Volmerange-les-Mines**

VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES FEMMES
Entrée gratuite - Petite restauration
Grand parking gratuit

Tél. : Edith au 06 32 27 08 32

VIDE DRESSING "CHIC"

Dimanche 19 mars, de 9 h à 17 h

Envie de changer de look ou tout simplement de vous offrir une nouvelle tenue pour le printemps ou l'été, ou même l'hiver prochain ?

Mesdames, l'AKLAM, Association Kanfenoise de Loisirs et Activités Manuelles (qui se réunit les lundi et jeudi soir) a pensé à vous, puisqu'elle organise le dimanche 19 mars un vide-dressing.

Il s'agit pour la douzaine de particuliers présents de proposer à la vente des vêtements et des accessoires d'occasion à un prix intéressant. Le principe de cette « grande première » à Kanfen est de se démarquer d'une fri-

perie classique et de mettre en vente robes, vestes, chemisiers, manteaux, chaussures, sacs, ceintures, etc ... de marque et de qualité. Que des belles choses ! L'événement se tiendra toute la journée, de 9 h à 17 h, à l'espace socioculturel situé à l'entrée du village près des commerces. N'hésitez pas à venir y dénicher une belle pièce - elles partent vite ! - ou tout simplement à faire le tour des stands en curieux, d'autant plus qu'une petite restauration à base de pâtisseries et de boissons diverses sera à votre disposition, ainsi que le vaste parking gratuit juste devant le local.

L'AGENDA KANFENOIS

SAMEDI 25 MARS

14^H - PETIT SALON DU LIVRE

Une quinzaine d'auteurs et d'autrices viendront présenter leurs œuvres : romans, littérature jeunesse, SF/ Fantasy, polars, poésie, régionalisme, essais...
Espace socioculturel de Kanfen
Entrée Libre

SAMEDI 1^{ER} AVRIL

**14^H - L'EXODE DES
MOSELLANS (Conférence à 16 H)**

De nombreux textes et une iconographie très riche présenteront l'exode vers la Vienne subi par les villageois au moment du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale.

Espace socioculturel de Kanfen – Week-end du 1^{er} & 2 avril - Entrée Libre



DIMANCHE 14 MAI

**FÊTE DES CULTURES
CULINAIRES DU VILLAGE**

Sur le modèle de l'auberge espagnole où chacun apporte quelque chose, la commune souhaite mettre à l'honneur les différentes traditions culinaires qui existent dans notre village, riche de nombreuses nationalités ou origines.



Scannez le QR code
pour visualiser le
programme culturel de
la commune.

KANFEN INFOS

Directeur de la publication
Denis Baur

Rédaction
Jean-Charles Varnier - Laure Bastien - Marie Baur - Isabelle Nowak - Stéphane Citerne

Conception graphique
Commission de la communication

Photos
S. Citerne (sauf mention particulière)

Impression
Imprimerie L'Huilier • Florange
Imprimé en 700 exemplaires

Mairie de Kanfen
4 rue de la Mairie - 57330 KANFEN
Tél. : 03 82 50 61 10
mairie-kanfen@orange.fr • www.kanfen.fr

OPÉRATION DÉRATISATION

La municipalité a lancé une campagne de dératisation à destination de ses bâtiments communaux, du parking de covoiturage et de la Kissel. C'est la société *Auxidys* basée à Norroy-Le-Veneur qui est chargée de réaliser ces traitements contre les nuisibles. À ce titre, et dans le cadre du marché engagé par la commune, cette société propose une prestation identique pour les particuliers touchés par ce phénomène. La prestation sera alors factu-

rée avec une remise de 10%. Cette entreprise est spécialisée dans la lutte contre les rongeurs, les insectes, les guêpes et frelons, le traitement des bois, la désinfection et la protection des bâtiments contre les volatiles.

Contact :
AUXIDYS Grand Est
3 rue du Ruisseau
57140 NORROY-LE-VENEUR
Tél. : 03 66 37 17 17
www.auxidys.com